



Québec, le 1^{er} septembre 2015

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 5 août 2015, relativement à l'obtention de :

- Relevé des dépenses occasionnées dans le cadre de la mission du premier ministre, M. Philippe Couillard, du 15 au 24 janvier 2015, au Royaume-Uni, en Belgique, de même qu'au Forum économique mondial de Davos, en Suisse;
- Copie des relevés de dépenses pour le premier ministre et l'ensemble de la délégation qui l'accompagnait, sans s'y limiter : ministres, députés, personnel politique, fonctionnaires, gardes du corps, etc.
- Copie des pièces justificatives en lien avec les dépenses susmentionnées;
- Copie du programme de mission en lien avec le voyage susmentionné;
- Détails des dépenses assumées par le gouvernement du Québec en lien avec le voyage susmentionné.

En réponse à votre demande, veuillez trouver ci-joint pour la mission au Royaume-Uni à Londres du 15 au 17 janvier, en Belgique, à Bruxelles les 18 et 19 janvier et en Suisse à Davos du 20 au 24 janvier 2015:

- le programme de la mission Londres-Bruxelles et Davos. Les éléments caviardés l'ont été en vertu des articles 18, 19, 21, 28.1, 56 et 59.

- la liste de la délégation qui accompagnait le premier ministre à Londres, Bruxelles et Davos. Les éléments d'informations ont été caviardés en vertu des articles 28.1 et 59.
- Les documents accessibles en réponse à vos interrogations sur les dépenses occasionnées dans le cadre de la mission du premier ministre à Londres, Bruxelles et Davos en janvier 2015, sont les autorisations de déplacements (CT). Les dépenses d'auto et de salon d'entretien de Londres et Bruxelles, inscrites dans le document du premier ministre, sont imputables à un ensemble de personnes et à la logistique d'activités lors de la mission et ne sont pas attribuables à une dépense individuelle du premier ministre. Nous vous remercions de bien vouloir en tenir compte lors de la lecture des documents.
- Veuillez donc trouver ci-joint Les documents relatifs aux dépenses (autorisations de déplacement) du premier ministre, du délégué général du Québec à Munich (monsieur Claude Trudel) et du sous-ministre adjoint aux affaires bilatérales du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) (monsieur Michel Lafleur).

Les éléments caviardés pour des raisons de sécurité de l'information, sont ceux des références administratives du MRIF ou qui ne sont pas des éléments de réponse à votre demande (références à la logistique).

Pour les employés de la direction des Visites, missions et cérémonial d'État et de la direction des communications et affaires publiques du MRIF, ainsi que pour le personnel des délégations générales de Londres et Bruxelles qui ont accompagné cette mission, le montant total des dépenses s'élève à 11 550,75 \$ pour la mission à Londres et Bruxelles et 8 513,29 \$ pour la mission à Davos.

- Les factures de trois tables d'invités au déjeuner de la Chambre de commerce Canada – Royaume-Uni, le 15 janvier 2015 à Londres.

Les éléments caviardés pour des raisons de sécurité de l'information, sont ceux des références administratives du MRIF ou qui ne sont pas des éléments de réponse à votre demande (références à la logistique).

Le MRIF ne détient pas les documents relatifs aux dépenses des accompagnateurs du ministère du Conseil exécutif, du ministère du Développement économique, de

l'investissement et de l'Exportation et d'investissement Québec. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous prions de bien vouloir vous adresser aux responsables de l'accès aux documents de ces ministères :

- Ministère du Conseil exécutif
Monsieur Marc-Antoine Adam
Secrétariat du Conseil exécutif
835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.03
Québec (Québec) G1A 1B4
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Madame Marie-Claude Lajoie
Responsable de l'accès aux documents
710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
- Investissement Québec
Me Marc Paquet
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
600, rue de la Gauchetière, bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp

PJ